

$$ER_{E\text{GES}}(k \rightarrow l) = \sum_{j=k}^l (m_{E\text{GES}}(j)) \times (F_E(j)_{k \rightarrow l})$$

Où :

$ER_{E\text{GES}}(k \rightarrow l)$ = Effet radiatif des GES émis au cours d'une période de déclaration ($k \rightarrow l$) (valeur positive);

$m_{E\text{GES}}(j)$ = Masse de GES émis au cours de l'année j en tonne;

$F_E(j)_{k \rightarrow l}$ = Fraction de l'effet radiatif de l'émission d'une tonne de GES de type x sur le forçage radiatif au cours d'une période de déclaration de k à l ($k \rightarrow l$) calculée selon l'équation 17;

j = Année de l'émission de la masse de GES. Par défaut, l'année commence à 0 lors de la mise en terre des plants ou des semences;

k = Début de la période de déclaration;

l = Fin de la période de déclaration.